AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C4925
FR0010099515-FS1275

10 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ECA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 novembre 2020, la société anonyme Groupe Gorgé[1] (19 rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 novembre 2020, le seuil de 2/3 du capital de la société ECA et détenir 5 727 079 actions ECA représentant 11 141 391 droits de vote, soit 71,77% du capital et 82,48% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une diminution du nombre total d'actions et de droits de vote de la société ECA suite à l'annulation de 803 255 actions ECA[3].

[1] Contrôlée par la société Pélican Ventures SAS.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 979 625 actions représentant 13 508 414 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué conjoint des sociétés ECA et Groupe Gorgé diffusé le 22 septembre 2020.